

## [ RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE ]

# LA CGE ACCUEILLE AVEC SATISFACTION LE MAINTIEN DU BARÈME MAIS RESTE MOBILISÉE SUR LA QUESTION CRITIQUE DU FINANCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Alors que le Premier ministre, Edouard Philippe et la ministre du Travail, Muriel Pénicaud ont dévoilé vendredi 9 février, leurs arbitrages sur la réforme de l'apprentissage, **la Conférence des grandes écoles (CGE) fait part de sa satisfaction quant au maintien du barème et de la libre affectation au service du financement de l'enseignement supérieur en phase avec ses propositions.** Elle demeure toutefois vigilante sur la question du financement des formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur.

### **Le maintien du barème et du principe de libre affectation sont des facteurs clés pour la professionnalisation des formations et l'employabilité des jeunes**

La CGE note que le barème (ou « hors quota »), ressource nécessaire pour le développement des formations technologiques et professionnelles est, comme elle l'avait demandé, maintenu. Le barème est redistribué par les entreprises aux établissements d'enseignement grâce au principe de libre affectation. **La CGE rappelle que ce principe permet de renforcer le lien formation-emploi en finançant directement des formations en fonction des besoins des entreprises et des spécificités des marchés de travail.** « C'est un véritable soulagement pour les écoles à l'issue d'une longue période d'incertitude sur le devenir du barème. Supprimer cette ressource aurait eu un effet dévastateur. La CGE et ses écoles membres se sont fortement mobilisées sur cette question au bénéfice de l'intérêt général » déclare Anne-Lucie Wack, Présidente de la CGE.

### **Le changement de l'intitulé du barème clarifie le dispositif au bénéfice des parties prenantes**

**En cohérence avec les propositions de la CGE, le barème est renommé « contribution au développement des formations professionnalisantes ».** Le changement de nom clarifie le positionnement de cette contribution et apporte de la visibilité aux différentes actions qu'elle finance dans les établissements d'enseignement supérieur : programmes d'ouverture sociale, bourses, innovation pédagogique, etc.

### **La CGE demande que le financement de l'apprentissage soit pris en charge à hauteur du coût réel de la formation**

**La Conférence plaide pour une prise en compte des coûts réels des formations par apprentissage dans la détermination du coût du contrat.** Elle rappelle que plus de 15 % des diplômés des Grandes écoles le sont par la voie de l'apprentissage, l'objectif étant de passer à 25 % d'ici 2025. **Il est important de créer les conditions favorables au maintien et au développement de cette dynamique qui positionne l'ensemble de la filière apprentissage comme une voie d'excellence.**

Par ailleurs elle souligne que de nombreuses formations par apprentissage dans l'enseignement supérieur sont par nature interprofessionnelles et qu'il est indispensable de garantir une cohérence dans la détermination des coûts.

**La CGE demande que le financement de l'apprentissage soit pris en charge à hauteur du coût réel de la formation supporté par les établissements, permettant ainsi de maintenir l'excellence des formations dans une filière qui favorise l'accès à l'enseignement supérieur, l'ouverture sociale et l'insertion professionnelle.**

---

## A PROPOS DE LA CGE

Créée en 1973, la Conférence des grandes écoles (CGE) regroupe 221 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français et étrangers représentant tout le spectre des formations supérieures en Grandes écoles de niveau Master et au-delà. Assurant une formation de masse (40% des masters délivrés chaque année en France) et de recherche intensive (50 % des thèses dans les disciplines couvertes par les Grandes écoles), les Grandes écoles mettent en cohérence un projet pédagogique en fonction du profil de l'étudiant et des débouchés professionnels. Véritable label de qualité, la CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux (excellence, insertion professionnelle, ouverture internationale, accréditation des formations...). Les 221 Grandes écoles membres permettent à la France de proposer une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples et de répondre ainsi aux besoins très variés des entreprises.

## CONTACTS PRESSE

**TBWA \ CORPORATE** Lucille Simon — lucille.simon@tbwa-corporate.com — 04 37 47 36 28

**CGE** André Bismuth — andre.bismuth@cge.asso.com — 01 46 34 77 58